

Héritage droit du conjoint survivant

Par Kiko01, le 16/03/2015 à 00:16

Bonjour,

Mon père est décédé il y a 1 mois. Il a eu deux fils d un premier mariage (divorce), une fille d un deuxième mariage (veuf) et s'est remarié 7 mois avant de mourir d un cancer du pancréas. Le régime de son dernier mariage est la séparation de bien avec société d aquêts (La société d aquêts est vide).

Mes demi-frères et moi nous entendons parfaitement en tout.

La succession est composée d une maison

D un bateau

D une voiture

Étant donné le caractère tres récent du remariage et en l absence de testament je souhaiterai vous poser la question suivante:

- il semble clair que nous disposerons tous d un quart de la totalité de la succession (maison / bateau / voiture / meubles meublant)

Nous allons créer un compte indivis afin d'y transferer le fruit de la vente du bateau des meubles et de la voiture.

Cependant qu en est il des biblots, livres et vêtements contenus dans la maison, objets en possession de notre père depuis 40 ans, avec lesquels nous avons êtes élevés, objets auxquels nous attachons donc beaucoup d importance.

Il nous semble naturel qui ls nous reviennent or notre belle mère revendique également le quart du contenu de la maison (je ne parle ici que de biblots et affaires personnelles, pas de meubles meublants).

Une précision, ces objets ont étés aquis lors du mariage de mes parents (deuxième mariage de mon père, pour information ma mere est décédée depuis 20 ans).

Une autre précision, notre belle mère a déménagé tous ses meubles un mois avant le décès de son mari pour les remettre dans son appartement, appartement dans lequel elle a choisit de vivre.

Existe t il un cadre juridique?

Nous nous efforçons de respecter la volonté de notre père en maintenant une relation de confiance et de transparence avec notre belle mère. Cependant nous ne sommes pas d accord sur le sujet des objets.

Je vous sais gré de bien vouloir m' aider sur ce sujet.

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement		
Kiko01		